

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 16 mars 2012

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2012-3-6-8

Service consulté

**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION
DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur deux dossiers éligibles représentant un total de 7.000 € de subvention.

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour la filière élevage, l'État a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (État, collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'État, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PVE se fait via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), avec laquelle une convention de paiement associée a été signée.

Dans ce cadre, deux dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni le 7 février 2012 (ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche). Ils concernent l'acquisition de déchaumeurs et d'outils de travail du sol simplifié.

Ces deux projets, qui s'avèrent éligibles aux critères en vigueur, représentent une subvention totale de 7.000 €, qui sera versée à l'ASP du programme C244, chapitre 204 fonction 74, nature 204181, conformément à la convention en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 16 MARS 2012

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU04043	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SCHWEITZER – VIEUX FERRETTE Matériel de lutte contre l'érosion : déchaumeur et semoir	16 000,00	40%	6 400,00
DRU04044	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SUTTER - BERRWILLER Matériel de lutte contre l'érosion : semoir	1 500,00	40%	600,00
			Total	7 000,00